



Assemblée

Distr. générale
14 août 2002
Français
Original: anglais

Huitième session

Kingston (Jamaïque)
5-16 août 2002

Déclaration du Président sur les travaux de l'Assemblée à la huitième session

1. La huitième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins s'est tenue à Kingston (Jamaïque) du 5 au 16 août 2002.

Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 82e séance, le 5 août 2002, l'Assemblée a adopté son ordre du jour pour la huitième session (ISBA/8/A/2).

Élection du Président et des vice-présidents de l'Assemblée

3. À la 82e séance, le 5 août 2002, M. Martin Belinga-Eboutou (Cameroun) a été élu Président de l'Assemblée pour 2002. Par la suite, à l'issue de consultations dans les groupes régionaux, les représentants de l'Argentine (groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), de la Slovaquie (groupe des États d'Europe orientale), de la Chine (groupe des États d'Asie) et de l'Australie (groupe des États d'Europe occidentale et autres États) ont été élus vice-présidents.

Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs

4. L'Assemblée a élu une commission de vérification des pouvoirs conformément à l'article 24 de son règlement intérieur. Les pays suivants ont été élus membres de la Commission de vérification des pouvoirs : Afrique du Sud, Brésil, Jamaïque, Malaisie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Pologne, Sénégal et Suède. Par la suite, M. Ryszard Kotliński (Pologne) a été élu Président de la Commission. Celle-ci s'est réunie le 14 août 2002. Le rapport de la Commission figure dans le document ISBA/8/A/8. À la 85e séance, le 15 août 2002, l'Assemblée a adopté le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. La décision de l'Assemblée concernant les pouvoirs figure dans le document ISBA/8/A/9.



Élection pour pourvoir un siège devenu vacant à la Commission des finances

5. À la 82e séance, le 5 août 2002, M. Michael Wood (Royaume-Uni) a été élu au siège devenu vacant à la Commission des finances après la démission de M. Paul McKell (Royaume-Uni).

Hommage à Elizabeth Mann Borgese

6. À la 83e séance, le 9 août 2002, l'Assemblée a rendu hommage à la mémoire d'Elizabeth Mann Borgese.

Rapport annuel du Secrétaire général

7. À la 83e séance, le 9 août 2002, le Secrétaire général a présenté son sixième rapport annuel (ISBA/8/A/5 et Add.1), conformément au paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Après l'exposé du Secrétaire général, des déclarations ont été faites par les délégations des pays suivants : Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Brésil, Cameroun, Chine, Chili, Côte d'Ivoire, Fidji, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Japon, Koweït, Malte, Mexique, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Sénégal, Soudan, Suède et Trinité-et-Tobago. La délégation des États-Unis d'Amérique, présente en qualité d'observateur, a également fait une déclaration.

8. Plusieurs délégations ont souligné à quel point il était important que tous les États parties à la Convention qui ne l'avaient pas encore fait prennent les mesures nécessaires pour devenir parties à l'Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention. L'Assemblée a été informée que le Honduras et le Koweït étaient récemment devenus parties à l'Accord et que le Mexique avait commencé à prendre les mesures voulues à l'échelle nationale pour faire de même. L'importance de l'entrée en vigueur rapide du Protocole sur les privilèges et immunités de l'Autorité a également été soulignée, et plusieurs délégations ont déclaré qu'elles seraient bientôt en mesure d'y adhérer.

9. L'Assemblée s'est dite préoccupée par le retard prolongé enregistré dans l'achèvement d'un accord complémentaire relatif au siège de l'Autorité, mais a pris note des renseignements figurant dans l'additif au rapport du Secrétaire général concernant les progrès récents qui avaient été accomplis en vue de régler les questions en suspens se rapportant à l'Accord. L'Assemblée a prié le Secrétaire général et le Gouvernement jamaïcain de poursuivre leurs efforts en vue de conclure un accord le plus rapidement possible.

10. Le représentant de la République de Corée a noté que les derniers renseignements disponibles au sujet des investissements consacrés à la préparation et à la conduite d'activités dans la Zone remontaient à 1995. De l'avis de sa délégation, il était nécessaire que l'Assemblée dispose de renseignements actualisés. Le représentant a demandé au Secrétaire général d'étudier la question en vue de l'établissement par l'Assemblée de critères régissant l'obtention et la vérification des données concernant ces investissements.

11. L'Assemblée a pris note du caractère de plus en plus technique des travaux de fond de l'Autorité. Dans le même temps, plusieurs délégations ont indiqué qu'il fallait diffuser l'information auprès de tous les membres de l'Autorité. En réponse à une requête précise émanant de certaines délégations, le Secrétaire général a

informé l'Assemblée qu'un document ou un rapport sur les tendances observées sur les marchés mondiaux des métaux serait élaboré. Il était établi que l'Autorité n'avait aucune fonction normative en ce qui concerne la recherche scientifique marine en tant que telle, mais l'Assemblée a noté que l'Autorité avait un rôle important à jouer pour ce qui était de promouvoir et d'encourager la recherche scientifique marine dans la Zone. L'Assemblée a approuvé les propositions que le Secrétaire général avait faites dans son rapport pour promouvoir la coopération internationale en matière de projets de recherche visant à améliorer la connaissance scientifique des grands fonds océaniques et de leurs ressources.

12. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'occasion qui leur était offerte de tenir un débat sur le plan des conférences de l'Autorité. On a reconnu que l'absence de quorum aux séances de l'Assemblée à Kingston était un grave problème qui devait être réglé. On a convenu qu'il fallait accorder davantage de temps aux réunions de la Commission juridique et technique, d'autant que cet organe commençait à examiner le règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques et des encroûtements de ferromanganèse riches en cobalt. La Commission juridique et technique étant l'organe qui avait actuellement le plus grand volume de travail, le Secrétaire général a été prié d'organiser les réunions des divers organes de l'Autorité de la manière la plus efficace possible selon le plan de travail proposé pour chaque session, en tenant compte de la nécessité d'une certaine souplesse et des liens organiques existant entre les divers organes et organismes de l'Autorité.

Budget de l'Autorité pour l'exercice financier 2003-2004

13. L'Assemblée a examiné le projet de budget de l'Autorité pour l'exercice financier 2003-2004, tel qu'il figure dans le rapport du Secrétaire général (ISBA/8/A/6-ISBA/8/C/2). Lors de l'examen du projet de budget, l'Assemblée a tenu compte des recommandations de la Commission des finances, telles qu'elles figurent dans son rapport du 12 août 2002 (ISBA/8/A/7/Rev.1-ISBA/8/C/3/Rev.1), ainsi que de la décision et des recommandations du Conseil relatives au budget de l'Autorité (ISBA/8/C/5). À sa 84e séance, le 14 août 2002, l'Assemblée a adopté le budget de l'Autorité pour l'exercice financier 2003-2004, soit un montant de 10 509 700 dollars. Elle a également adopté le barème des contributions pour 2003 et 2004 qui figurait dans les recommandations de la Commission des finances. Les décisions de l'Assemblée concernant le budget de l'Autorité et des questions diverses figurent dans le document ISBA/8/A/11.

Élection pour pourvoir des sièges devenus vacants au Conseil

14. À sa 84e séance, le 14 août 2002, l'Assemblée, conformément au paragraphe 3 de l'article 161 de la Convention, a élu les pays suivants membres du Conseil pour un mandat de quatre ans chacun, sous réserve des accords conclus dans les groupes régionaux et de défense de l'intérêt public et présentés dans le document ISBA/8/A/10 :

Groupe A : Fédération de Russie, Italie

Groupe B : Allemagne, France

Groupe C : Australie, Indonésie

Groupe D : Égypte, Fidji, Jamaïque

Groupe E : Arabie saoudite, Cameroun, Chili, Côte d'Ivoire, Honduras, Myanmar, Nigéria, République de Corée.

Sceau officiel, drapeau et emblème de l'Autorité internationale des fonds marins

15. À sa 84e séance, le 14 août 2002, l'Assemblée a adopté le sceau officiel, le drapeau et l'emblème de l'Autorité internationale des fonds marins. La décision de l'Autorité figure dans le document ISBA/8/A/12.

Prochaine session de l'Assemblée

16. La prochaine session de l'Assemblée se tiendra du 28 juillet au 8 août 2003. Il a été noté que le Groupe des États d'Europe orientale désignerait, en temps voulu, un candidat pour la présidence de l'Assemblée en 2003, et que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États désignerait un candidat pour la présidence du Conseil en 2003.
